

Dossier de presse

**"Rythmes Scolaires :
un cataclysme pour
septembre 2014"**

Les "Gilets Jaunes"

Conférence de presse

28 juin 2014

Les Pennes Mirabeau

Bouches du Rhône



EDITO

A quoi sert l'Ecole ?

Je crois que l'école, lieu dans lequel l'enfant passe la majeure partie de ses journées, doit être avant tout un endroit où l'élève se sent bien, en confiance, en sécurité, le lieu dans lequel il va s'élever, apprendre, apprendre à penser, tout en ayant droit à l'erreur.

Tout comme Benoît Hamon, ma scolarité s'est déroulée en Afrique où j'ai été témoin de l'inégalité devant le droit à l'instruction.

L'Ecole Républicaine est pour moi porteuse de valeurs incontournables : une école obligatoire, laïque, gratuite, mais surtout **égalitaire pour tous les enfants**.

Professeur des écoles depuis 2006, j'ai connu la semaine à 4,5 jours. En effet, les élèves avaient alors classe le samedi matin dans mon école du haut-Var.

En 2008, le temps scolaire s'est organisé sur 4 jours (M. Darcos passe de 26 heures d'enseignement à 24 heures avec les mêmes programmes et 2 heures d'Aide Personnalisée pour les élèves en difficultés (suppression de 80 000 postes dont les RASED).

En 2012, M. Peillon fait de la réussite scolaire sa priorité.

Plutôt que de rétablir les 2 heures disparues en 2008, il s'imagine qu'en "rajoutant" une matinée de classe avec un même volume horaire (24 heures), le niveau de ses petits écoliers remontera.

Ainsi, le décret Peillon voit le jour le 24 janvier 2013.

4000 communes "choisissent" alors de le mettre en place en septembre 2013.

Son successeur, M. Hamon, aux vues des dysfonctionnements engendrés par la réforme, fait une faveur aux français : il "assouplit" le décret Peillon.

Rejeté à la majorité au CSE, ce nouveau décret Hamon est publié le 8 mai 2014.

Toutes les communes devront l'appliquer à la rentrée 2014.

Force est de constater que le gouvernement ne tient pas compte des avis majoritaires défavorables à ses projets.

Pire encore, il use sur le terrain de méthodes peu glorieuses pour passer en force son projet. Le gouvernement reste sourd et bafoue la "démocratie".

Alors finalement, à quoi sert l'Ecole si, lorsqu'elle forme des citoyens, ces derniers ne sont pas entendus ?

Cette conférence dénonce le mépris et l'entêtement du gouvernement et demande au Ministre de l'Education Nationale d'ouvrir la "table des négociations" !

Céline FABRE - Porte parole Gilets Jaunes.

Sommaire

I. Qui sont les Gilets Jaunes ? (page 4)

II. Intervenants à la conférence de presse (page 6)

- **Hervé FABRE AUBRESPY**, Maire de Cabriès
- **Michel AMIEL**, Maire des Pennes Mirabeau
- **Céline FABRE**, professeur des écoles, porte parole du collectif des "Gilets Jaunes"
- **Carine CABANE**, vice-présidente FCPE 13, membre du collectif des "Gilet Jaunes"
- **Carole SOLER**, membre du collectif des "Gilets Jaunes"

III. Le contexte actuel (page 8)

1. 24 janvier 2013 : le décret Peillon
2. 8 mai 2014 : un assouplissement qui n'arrange rien : le décret Hamon
3. Un battage médiatique, des pressions, des menaces

IV. Stop à la désinformation ! (page 11)

Ne pas se tromper de diagnostic !
Une matinée de plus ne permet pas de mieux apprendre !
Les différences européennes
Une réforme qui augmente les inégalités
Un coût conséquent et inutile
Respect des lois
Une réforme dont personne ne veut
Un désengagement de l'Etat
La lutte n'est pas un jeu politique partisan
L'enfant est mis en danger et en insécurité



IV. Rentrée 2014 : le chaos (page 22)

V. Les Gilets Jaunes dans la presse (page 24)

VI. Chiffres clés (page 26)

Annexes (page 28)



I. Qui sont les Gilets Jaunes ?

L'avenir et le bien-être des enfants **dépassent tout clivage politique**, c'est pourquoi les « Gilets Jaunes » sont sans étiquette et regroupent **toutes les personnes** qui sont contre la réforme de Mr Peillon et Mr Hamon sur les rythmes scolaires.

Les « Gilets Jaunes » revendiquent **l'ABROGATION des décrets Peillon et Hamon** qui mettent en place cette réforme.

Non par volonté d'immobilisme, mais dans l'optique de mettre en place une **réelle reconstruction** de l'école en **CONCERTATION**.

Nous disons **NON** à **cette** réforme

- Les enfants sont fatigués, déboussolés
- Elle est inefficace
- Les inégalités augmentent (entre communes, pour les enfants en situation de handicap...)
- L'insécurité augmente
- Son coût est prohibitif
- Elle déstructure la sphère éducative autour de l'enfant : contrats précaires, mélange des statuts, mise en danger de la vie associative...

C'est la première fois dans l'histoire qu'une réforme de l'Etat réussit à rassembler des parents d'élèves, des syndicats enseignants, des enseignants, des animateurs et des élus contre elle !

Tous demandent au gouvernement de revoir sa copie !



Pour la petite histoire...

Tout à commencé en **février 2013**...

Suite à la parution du décret Peillon le 24 janvier 2013, des **parents inquiets pour l'avenir de leurs enfants** se sont rapprochés de leurs élus pour avoir quelques éléments de réponses à leurs questions.

Rapidement une page *Facebook* a été créée pour recenser et écouter les personnes concernées.



En **septembre 2013**, face à l'**insécurité** induite par la réforme des rythmes scolaires, après lettres ouvertes et pétitions sans réponses, des parents de la commune de Ris Orangis (91) ont décidé de revêtir un **gilet jaune**, symbole de sécurité, afin d'adresser un message fort à tous sur **les conséquences désastreuses de cette réforme pour les enfants**.

Ce **symbole** a été repris dans plusieurs communes de France pour finalement se généraliser au mouvement national contre cette réforme des rythmes scolaires.

Les difficultés liées à la réforme se multipliant partout en France et on a vu apparaître de plus en plus de groupes contre cette réforme sur les réseaux sociaux.

La page *Facebook* est devenue nationale et compte aujourd'hui **54 000 membres**.

Elle a été déclinée en groupes départementaux de manière à coordonner des actions locales puis nationales.

En **février 2014** s'est créée parallèlement l'Association des Gilets Jaunes (AGJ).

Aujourd'hui, le **collectif des Gilets Jaunes** a su garder son **indépendance**, sa liberté de penser et son authenticité.

Partout en France il regroupe en réseaux toutes les personnes qui ont à cœur **le bien-être, la protection et l'avenir des enfants**.

Symbole de sécurité **pour l'enfant-élève et l'Ecole Républicaine**, le **gilet jaune** est devenu le signe de ralliement de toutes les personnes opposées à cette réforme.

Bien plus qu'une opposition à un gouvernement, c'est un "**combat du cœur**" !



II. Les intervenants à cette conférence.

Michel AMIEL

Maire des Pennes Mirabeau (13)

Médecin de son métier, Maire depuis 2001, c'est en juin 2013 qu'il décida de se retirer du PS, en opposition au projet de métropole, mais tout en gardant une sensibilité de gauche. Néanmoins, il milite contre cette réforme des rythmes scolaires depuis le début.

Déjà dans la presse :

- <http://videos.tf1.fr/jt-13h/2014/reforme-des-rythmes-scolaires-certaines-communes-refusent-8413276.html>
- <http://www.presseagence.fr/lettre-economique-politique-paca/2013/12/24/les-pennes-mirabeau-rythmes-scolaires-une-ville-vote-la-non-application/>
- <http://www.leravi.org/spip.php?article1718>

Hervé FABRE AUBRESPY

Maire de Cabriès (13)

Polytechnicien, officier de réserve et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, il est entré en 1983 au Conseil d'Etat, où il est actuellement Conseiller d'Etat, affecté à la section sociale et à la section du rapport et des études.

Depuis avril 2014, au sein de l'UDM13, il est en charge du dossier « rythmes scolaires » dans les Bouches-du-Rhône.

Déjà dans la presse :

- <http://www.fabre-aubrespy.fr/des-rythmes-scolaires-sans-concert/>

Céline FABRE

Professeur des Ecoles, Gilet Jaune

Après douze ans d'Afrique et six ans à la Réunion, Céline Fabre intègre l'IUFM pour obtenir son diplôme de professeur des écoles en 2006.

Son école d'affectation à Toulon (Var) fait partie du "réseau ambition réussite", les anciennes zones d'éducation prioritaire.

C'est en l'occurrence cette expérience auprès de ses élèves en difficulté qui la fait militer contre l'application de la réforme.

Elle administre le groupe Facebook du 13 et du 83 et fait partie des coordinateurs nationaux.

Déjà dans la Presse :

- <http://videos.tf1.fr/jt-13h/2014/rythmes-scolaires-la-grogne-ne-se-calme-pas-8419845.html>
- <http://www.varmatin.com/toulon/rythmes-scolaires-une-toulonnaise-organise-la-resistance-sur-les-reseaux-sociaux.1477395.html>
- <http://www.lemeilleurdemarseille.fr/debats/27094-elle-reunit-gauche-et-droite-la-revolte-des-%C2%AB-gilets-jaunes-%C2%BB-enfle>
- <http://provence-alpes.france3.fr/2014/03/16/marseille-environ-500-gilets-jaunes-contre-la-reforme-des-rythmes-scolaires-434027.html>



Carine CABANE

Secrétaire de direction, vice-présidente de la FCPE 13

C'est en pensant avant tout au bien-être de ses enfants que cette maman des Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône) a décidé de s'investir à la FCPE il y a 2ans.

C'est avec le même objectif qu'elle s'oppose aujourd'hui à la réforme des rythmes scolaires, contrairement au président national de la FCPE.

Déjà dans la presse :

- <http://videos.tf1.fr/jt-13h/2014/le-13-heures-du-5-mai-2014-8411468.html>
- <http://www.provenceducation.com/?p=23426>

Carole SOLER

Maman des Pennes Mirabeau.

Inquiète pour l'avenir de ses 2 enfants, elle milite depuis 1 an contre la réforme des rythmes scolaires.



III. Le contexte actuel

1) le décret Peillon

Le 16 mai 2012 **Vincent Peillon** est nommé ministre de l'Education Nationale.

Il se base sur :

- l'échec scolaire (études PISA),
- les journées des écoliers (6h) trop longues,
- l'accès pour tous à des activités périscolaires.

Pour ces raisons, et dans le cadre de la **loi de refondation de l'école**, il met en place le décret d'application de la **réforme des nouveaux rythmes scolaires**.

Contrairement à une loi, qui est étudiée, débattue et votée par le parlement, la réforme est un décret imposé par le ministre.

Un décret est soumis aux votes **consultatifs** des organisations représentatives nationales lors du CSE (Conseil Supérieur de l'Education) puis au CTM (Comité Technique Ministériel).

Lors du CSE (8 janvier 2013) puis du CTM (11 janvier 2013), **le décret Peillon est rejeté à la majorité**. Malgré tout il **voit le jour le 24 janvier 2013**.

3800 communes ont choisi de l'appliquer (22% des écoliers de France) en septembre 2013.

Il sera imposé à toute la France en septembre 2014.

Le DECRET PEILLON en bref...

- Le **volume horaire ne change pas** : 24 heures/semaine.
- Nous passons de 4 jours à 4,5 jours d'école : le **mercredi matin en plus** (ou le samedi matin sur dérogation) soit **9 demi-journées**.
- **3 heures d'activités périscolaires** (TAP : Temps d'Activité Périscolaire ou NAP : Nouvelles Activités Périscolaires) réparties sur la semaine.
- Les **journées** de classe ne dépassent pas **5h30**.
- Les **matinées** ne dépassent pas **3h30**.
- La **pause** méridienne (midi) doit être d'**au moins 1h30**.
- Les 2 heures d'AP (Aide Personnalisée) sont transformées en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).
- Le maire de chaque commune peut proposer un projet mais le temps scolaire de chaque école du département est décidé par le **DASEN** (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale).
- Les **établissements privés** ne sont pas tenus d'appliquer la réforme.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=92741DEC1D057E1D7EB81916ACF46C7D.tpdjo16v_1?cidTexte=JORFTEXT000026979035&categorieLien=id



2) Un écran de fumée en guise d'assouplissement : le décret Hamon

Le 31 mars 2014, Vincent Peillon laisse sa place à Benoît Hamon.

Le **décret Peillon** est largement **rejeté par la majorité des acteurs concernés** : les parents, les enseignants, les syndicats, les Elus, les animateurs et territoriaux...

Benoît Hamon propose alors **un assouplissement de ce décret**.

Le nouveau décret est alors soumis aux votes du CSE et du CTM et toujours **majoritairement** rejeté le lundi 5 mai 2014.

Le décret Hamon est tout de même publié le 8 mai 2014.

*Le **DECRET HAMON** en bref...*

- Le **décret Peillon** reste la base (**5 matinées de classe obligatoires**)
- Possibilité de **regrouper les 3h de TAP ou NAP sur une après-midi**.
- Les **journées** de classe peuvent durer **6h**.
- Possibilité de passer à **23h/semaine** et de rattraper cette heure en réduisant les **vacances scolaires**.

http://www.lemonde.fr/education/article/2014/05/05/rythmes-scolaires-la-communaute-educative-rejette-le-nouveau-decret_4411807_1473685.html

Certes, le fait de recentrer les activités sur une demi-journée permettra de faciliter le recrutement d'animateur et de réaliser une certaine « économie d'échelle ».

Mais cet assouplissement va à l'encontre du premier décret :

- les **journées sont toujours aussi longues (6h)**
- Benoit Hamon ne cesse de répéter aux maires que la mise en place d'activités est facultatives.

Mais surtout, ces modifications ne changent pas le fond du problème... bien au contraire...

- On a toujours **une école à plusieurs vitesses**, variant d'une commune à une autre, et d'une école à une autre (privée/publique).
- **L'intérêt de l'enfant est complètement oublié** : car le problème avec la semaine de 4 jours, selon les spécialistes, est qu'un **week-end trop long** « désynchronise » les plus petits. Le décret Peillon ne change rien au problème, le **décret Hamon l'aggrave** en offrant la possibilité de regrouper les TAP le vendredi après-midi
- La réforme reste **inefficace** sur les apprentissages : **une matinée « de plus » ne permet pas de mieux apprendre**.
- Les problèmes de coût, de sécurité, de personnels disponibles, etc... demeurent.



3) Un battage médiatique, des pressions, des menaces

Benoît Hamon mène une campagne de désinformation depuis des mois.

Aspergeant les médias de fausses données (chiffres du ministère de l'Éducation nationale différents de ceux du ministère des Finances et de ceux des Renseignements généraux), il passe plusieurs messages :

- La réforme est faite pour lutter contre l'échec scolaire;
- Les activités gérées par les communes ne sont pas obligatoires donc la réforme est peu coûteuse pour ces dernières;
- L'état condamnera les élus qui s'opposeront à la réforme;
- Les parents ont le droit d'attaquer les élus qui ne peuvent pas mettre en place la réforme.

Preuve que l'État est sourd aux appels de son peuple et reste tellement coupé de la réalité.

Une opposition raisonnée

Nombreux sont les témoignages de conseils d'écoles dont les acteurs (enseignants, directeurs ou encore parents délégués) subissent de grosses pressions.

Nombreux sont les Elus qui délibèrent contre la réforme et pourtant se sentent contraints et forcé de l'appliquer.

Combien de communes sous prétexte de l'obligation ou encore de la peur des représailles appliquent des TAP en mode "garderie" ?

Quelle chance alors pour les petits écoliers d'accéder à des activités sportives et culturelles riches de sens ?

Le collectif des Gilets Jaunes recense tout un dossier de témoignages d'Elus, de professeurs, de parents délégués, ou encore d'EVS mettant en avant cette pression et ces menaces subies.

Pourtant le gouvernement n'hésite pas à affirmer que les communes ayant remonté des horaires, les conseils d'écoles ayant fait des choix d'emplois du temps, il s'avère que la majorité des acteurs est "pour" cette réforme.

Mais quelle majorité ?

Une majorité contrainte et forcée, telle est la réalité du terrain.

***Face au mépris du gouvernement, un maire et une enseignante entament une grève de la faim
lundi 30 juin (St Médard en forez - 42)***



IV) STOP à la désinformation !

1) Ne pas se tromper de diagnostic !

Les résultats scolaires n'ont pas attendu la généralisation de la « semaine de 4 jours » en 2008 pour diminuer !

Cette réforme des rythmes scolaires, c'est l'arbre qui cache la forêt !

Pendant que l'on dépense argent et énergie sur cette réforme inutile, on en **oublie les vrais problèmes de l'éducation nationale** : manque d'effectifs, programmes à revoir, formation des enseignants à revoir, RASED, problèmes de locaux, place de la confiance en l'École, de la discipline et du respect (50% de directeurs d'école agressés ou insultés en 2012-2013)...

2) Une matinée de plus ne permet pas de mieux apprendre !

Mr le ministre le martèle depuis des mois :

« On apprend mieux le matin, donc offrir une matinée de plus aux enfants, c'est leur offrir une chance de plus de mieux apprendre. »

Logique ? Et pourtant... la science de l'apprentissage n'est pas une science mathématique ! Il est grand temps d'arrêter de réfléchir en termes de chiffres et de s'intéresser aux contenus des temps de l'enfant de façon globale !

**C'est pourtant simple, 5 matinées ne permettent pas de mieux apprendre
Monsieur Hamon !**

La vérité est là !

- La majorité des petits français avaient 5 matinées de cours avant 2008 (Darcos),
- pourtant les derniers résultats de l'OCDE (qui portent sur des enfants de 15 ans, donc qui ont connu ces 5 matinées) témoignent de la dégringolade du système éducatif français !

D'ailleurs de nombreuses écoles du **Rhône** et de la **Loire** connaissent le rythme de **4 matinées** depuis 1991 sans avoir connu **AUCUNE MODIFICATIONS SUR LES RESULTATS SCOLAIRES** par rapport aux élèves qui étaient à 5 matinées !



Certaines académies où le rythme « 4 jours » était majoritaire, comme l'académie de Lyon, avaient même des résultats supérieurs à la moyenne française !

Par ailleurs si l'on s'intéresse aux études sur les **rythmes d'éveil et de vigilance des élèves** sur la semaine, on constate que le plus souvent les jours où **les élèves sont le plus disponibles aux apprentissages sont le jeudi et le vendredi...** soit juste après la pause du mercredi.

De nombreux enseignants témoignent ne pas remarquer ce phénomène lorsqu'il y a cours le mercredi matin, constatant que leurs élèves sont moins disponibles le jeudi et encore moins le vendredi.

Ainsi une étude réalisée en mars 1994 à Paris par « **l'école pour demain** » sous la direction scientifique du docteur Didier Lagarde (*centre d'études et de recherches en médecine aérospatiale*) et Denis Batejat (*Psychologue, CERMA*) démontrait que **la pause du mercredi avait des effets bénéfiques supérieurs à 5 matinées d'affilées.**

D'ailleurs dans les communes qui ont déjà mis en place la réforme depuis septembre 2013, **78% des enseignants** constatent que cette réforme n'apporte rien sur les conditions d'apprentissage, voire les aggrave (*source rapport SNUipp février 2014*).

« ***Les journées devaient être plus courtes et permettre aux élèves de découvrir de nouvelles activités. Il n'en est rien. Les semaines sont surchargées, interminables et les élèves ne sont plus disponibles pour les apprentissages le vendredi.*** » (Grenoble, 38)

Pour mieux apprendre ce n'est pas d'un matin de plus dont les élèves ont besoin... il est question de pédagogie, de contenu et de moyens !

- En terme de **nombre d'élèves** par classe,
- En terme de **méthodes pédagogiques** (formation des maîtres),
- En terme de **respect** de leurs besoins physiologiques : respect du sommeil, alimentation le matin... (rôle majeur des parents),
- En terme de **cadre** environnemental : locaux disponibles et décents, matériel disponible, ...



3) Les différences européennes

Pour justifier cette réforme, le ministre évoque la durée des journées scolaires françaises comme une "exception" dans le paysage européen.

L'organisation scolaire française se distingue de celle des autres pays aussi par :

- La date de la **rentrée** scolaire,
- la durée des **vacances**,
- le nombre **d'heures hebdomadaires et annuelles** (la France fait partie des pays où le nombre d'heures annuelles est le plus élevé, il est nettement inférieur dans le modèle finlandais souvent cité en exemple),
- le **salaires des enseignants** du premier degré parmi les plus bas d'Europe (un salaire horaire inférieur de 29,7% à la moyenne européenne, presque la moitié de nos voisins allemands)... (Source rapports de l'OCDE)

L'Allemagne, dont l'organisation se décline en cours les matins et activités sportives et culturelles l'après-midi, envisage de **se rapprocher du modèle français**. Depuis 2009 des expérimentations y sont faites avec enseignements le matin ET l'après-midi jusqu'à 16-17h, avec comme résultats des influences positives sur les notes, sur la motivation des élèves et leur comportement social.

Mais n'oublions pas le plus important : la réforme des rythmes scolaires, au-delà de l'école est en fait une **réforme de société**.

Les conséquences en cascade mettent en mouvement toutes les couches de notre société : travail, santé, culture, sport, transport...

Et on retrouve de nombreuses différences dans les sociétés, aussi bien au niveau international, que régional ou départemental.

Ce qui est vrai en Finlande ou en Allemagne ne l'est pas forcément en France !

- La France est championne des **petits villages** ! Faut-il pour autant les voir **disparaître** ?
- Aucun autre pays ne connaît **le cadre des 35h** dans la législation du travail.
- La France compte beaucoup moins de contrats de travail à **temps partiel** (alors que c'est beaucoup plus fréquent en Allemagne, surtout pour les femmes qui peuvent dès lors s'occuper de leurs enfants l'après-midi).
- Le système de **sécurité sociale** français est lui aussi unique.
- La place du **tourisme** dans l'économie varie
- Les **mentalités** sont **différentes** : être enseignant est vu comme un critère de réussite sociale en Allemagne où un seul salaire peut suffire à un couple si l'un d'eux est enseignant. En France, c'est seulement le titre de « professeur agrégé » qui forcera le respect...
- La **géographie**, le paysage urbain, de montagne ou rural créent de nombreuses particularités...



4) Une réforme qui augmente les inégalités

→ Le ministère affirme diminuer les inégalités grâce à cette réforme car au travers cette dernière il offre des activités éducatives à 80% des enfants alors que seulement 20% y accédaient auparavant.

Déjà la qualité de ces activités dans le cadre de cette réforme est tout à fait discutable.

Ensuite cette réforme entérine les inégalités entre les communes : les plus riches et les plus fournies en animateurs pourront mettre en place des projets éducatifs intéressants, les autres non. Cette réforme développe une **concurrence entre les collectivités inadmissible** ! Elle crée ainsi une **territorialisation de l'éducation**.

→ **Inégalités aussi en discriminant les enfants handicapés ! Enfants qui n'auront pas accès aux activités périscolaires étant donné que leurs AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire, s'ils en ont) ne pourront pas rester s'occuper d'eux sur ces temps là. Ils seront délaissés, parfois même au sein de l'école, alors que leurs camarades feront des activités.**

D'ailleurs les transports auxquels ils peuvent avoir droit sont juxtaposés uniquement aux temps scolaires !

Ce sont les véritables exclus de cette réforme !

→ **Quoi qu'il en soit, même si ces activités ont une valeur éducative auprès des enfants, même si elles sont intimement liées au domaine scolaire dans leur mise en place, il s'agit bien de temps périscolaire.**

L'Education Nationale grâce à cette réforme affirme donc réduire les inégalités périscolaires.

Si l'Etat voyait une priorité à reformer le temps périscolaire, il y avait bien d'autres moyens que cette réforme.

Des moyens moins coûteux, moins contraignants et moins destructurants pour la vie associative et l'environnement de l'enfant.

→ **Mais cette réforme crée également des inégalités scolaires !**

Chaque commune peut choisir un emploi du temps différent et l'on voit ainsi apparaître une école différente d'une commune à une autre, une école territoriale et non nationale !

Outre les désagréments d'organisation pour les parents qui ont plusieurs enfants de niveaux variés dans des écoles distinctes, on se retrouve bien avec des temps scolaires différents et donc des inégalités de chance vis-à-vis des apprentissages !

On n'apprend pas de la même façon à 13h30 ou à 15h par exemple !



→ **Sans parler de la rupture avec les écoles privées qui elles, ne sont pas obligées d'appliquer cette réforme !**

D'ailleurs 55% des parents envisagent de mettre leurs enfants en école privée depuis cette réforme.

L'Etat joue encore la concurrence...

Cette réforme crée une école à plusieurs vitesses !

Cette réforme détruit l'Ecole égalitaire de partout en France et pour tous !

Cette réforme va à l'encontre de l'Ecole de la République !

Cette réforme est inadmissible !

5) Un coût conséquent et inutile

Nous l'avons vu cette réforme est **inefficace concernant la réussite scolaire et la lutte contre les inégalités.**

Mais néanmoins cette réforme coûte cher !

Selon une estimation de l'AMF (Association des maires de France),
en moyenne 150€ par enfant.
L'Etat participe à cette dépense.



Il apporte 50€ par enfant à toutes les communes ;

Il ajoute 40 € pour les communes en Zone Urbaine Sensible ou en Zone Rurale Revitalisée, car ces communes en difficultés ont besoin de bien plus de 150€ par enfant pour mettre en place cette réforme.

Enfin la CNAF apporte 54€ par enfant sous conditions de créer un accueil de loisirs déclaré aux DDSCS/PP, demandant, entre autre, un nombre approprié de personnels encadrant et une qualification professionnelle de ces derniers...

De nombreuses communes peinent à remplir ces conditions.

Ainsi l'Etat peut apporter jusqu'à 144€ par enfant dans des conditions très éloignées de la moyenne nationale.

Le coût total de cette réforme n'est en aucun cas compensé par ce dernier.



Par ailleurs, que ce soit le fond d'amorçage de l'Etat, le fond supplémentaire pour les communes sensibles, la contribution de la CNAF, et le reste à charge des communes, **c'est toujours le contribuable qui paye !**

De nombreuses communes refusent d'ailleurs d'appliquer cette réforme car elle implique d'augmenter les impôts locaux !

Voire de faire payer les parents, renforçant encore une fois les inégalités sociales !!!

6) Respect des Lois

→ **De nombreux maires estiment que la réforme est contraire à [l'article 72-2 de la Constitution](#), en ce que le Gouvernement ne donnerait pas aux communes les moyens nécessaires pour assurer les nouvelles missions qu'il leur aurait confiées.**

Car avec cette réforme, c'est au minimum 3h de temps périscolaire hebdomadaire supplémentaires à gérer pour les communes. Qu'elles organisent des activités ou pas.

En effet, même si juridiquement les communes ne sont pas tenues d'organiser quoi que ce soit, les **communes sont obligées moralement** de répondre à leurs administrés et de **ne pas laisser les enfants dans la rue** une fois les temps scolaires terminés.

D'ailleurs le Gouvernement le reconnaît !

C'est parce qu'il reconnaît alourdir les charges de fonctionnement des écoles que le ministre a mis en place un fond d'amorçage de 50€ par enfant!

Le Gouvernement oblige moralement et publiquement les communes à assurer de nouvelles missions !

→ **D'autres estiment tout simplement que ces décrets bafouent le principe constitutionnel de libre administration des communes.**

→ **Notons également que les établissements scolaires sont propriété de la commune, mais sous la responsabilité des chefs d'établissements.**

Il est notoire que la confusion des occupations des locaux, la multiplication des intervenants et la difficulté de sécurisation de l'ensemble provoquent des responsabilités croisées impossibles à déterminer sérieusement et impliquent la responsabilité de la collectivité et donc un **transfert de responsabilité** important en cas d'accident, de sinistre ou de catastrophe comme les prévoient les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), par exemple.

→ **Enfin, le Gouvernement peut-il opposer un décret à une loi ?**



C'est la question que l'on peut se poser au regard de cette loi qui fixe le droit aux maires de décider des horaires d'une école :

Article L521-3

« Le maire peut, après avis de l'autorité scolaire responsable, modifier les heures d'entrée et de sortie des établissements d'enseignement en raison des circonstances locales. »

La loi précise que ces circonstances vont de la fête locale, à la problématique des transports.

Aussi, en le justifiant par un certain nombre d'arguments, la loi votée par l'assemblée nationale et le sénat prévoit bien que c'est le maire qui fixe les horaires et qu'il est tenu de consulter l'Education nationale et les conseils d'école mais que cet avis ne le lie pas.

Le décret Peillon souligne clairement qu'il ne peut s'opposer à l'article L-521-3, pouvoir du maire.

7) Une réforme dont personne ne veut

Mr le ministre veut nous faire croire que l'opposition à cette réforme n'est que le fruit de « cas isolés ». Il n'en est rien !

Aujourd'hui, **plus de 10 000 maires ont délibéré** en conseils municipaux et se sont déclarés opposés à cette réforme ou en incapacité de la mettre en place.

Même si certains ont remis un programme pour la rentrée parce qu'ils se sentent contraints et subissent des pressions, cela ne signifie pas qu'ils soient « pour cette réforme ».

Le Conseil Supérieur de l'Education s'est opposé par deux fois à la réforme Peillon, puis aux aménagements Hamon.

Tous les sondages effectués auprès des parents d'élèves et des enseignants (déjà passés aux 4,5 jours ou non) révèlent que 80% d'entre eux sont opposés à cette réforme et n'y trouvent aucun bénéfice pour les enfants.

Y compris les récents sondages du CSA commandités par le ministère, où 69% des français ne sont pas « pour la réforme », mais « pour les apprentissages le matin ».

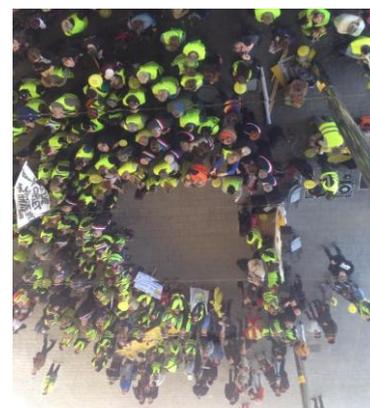
Y compris au sein de la FCPE, qui ne représente que 15% des parents d'élèves du primaire, de nombreux Conseils de Parents d'Elèves s'opposent à cette réforme, contrairement à la



position de Mr Raoult, président national de la FCPE, qui lui non plus n'a consulté personne pour se prononcer.

Les chronobiologistes qui pourtant appellent de leurs vœux une organisation du temps scolaire qui tienne compte des rythmes biologiques de l'enfant, émettent les plus grandes réserves à l'égard du décret Peillon et à plus forte raison des aménagements Hamon.

Les syndicats d'enseignants ont organisé de nombreuses fois cette année, des actions visant à signaler leur opposition à la réforme.



Les enseignants subissent des pressions de leurs supérieurs mais sont majoritairement opposé à cette réforme (de nombreuses pétitions le montrent !)

Dernièrement le **SIEN UNSA**

(syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale), de coutume très discret a dénoncé le cafouillage engendré par la mise en place de la réforme dans, je cite, « un environnement instable et insécure ».

Dans la majorité, des voix s'élèvent, Jack Lang et plus récemment Samia Ghali dans le Parisien, pour dénoncer l'obstination de MM. Hollande et Hamon à maintenir la mise en place à marche forcée de cette réforme inique.

Les **animateurs** s'y opposent car les conditions d'accueil des enfants et de travail inadéquates rendent impossible le développement d'activités de qualité.

De plus de nombreuses associations sont mises en danger par cette réforme : perte du créneau du mercredi matin, diminution des adhérents, baisse des subventions (les mairies utilisant le budget pour la réforme)... Par exemple 2 clubs hippiques du secteur de Montmorency (95) fermeront à la rentrée.





8) Un désengagement de l'Etat

Mr Hamon déclarait il y a peu : « *le périscolaire n'est qu'une conséquence de la réforme. Ce n'est pas de mon ressort. Moi en tant que Ministre de l'Education Nationale je m'occupe du temps scolaire.* »

Mr le ministre ne veut pas endosser la responsabilité de ce qu'il génère !

Mais pourquoi une telle obstination ? La réforme cacherait-elle d'autres ambitions que la réussite et l'avenir des enfants ?

La vérité sur la réforme des rythmes scolaires

Cette réforme délègue une des fonctions pourtant régaliennes de l'État aux collectivités locales, un désengagement lourd de conséquences.

La décentralisation (source : volet III de la décentralisation)

Le temps d'enseignement retiré chaque jour et remplacé par des activités de garderie gérées par les communes. C'est uniquement un moyen d'introduire ces dernières dans l'organisation des écoles, et en particulier, dans la définition des obligations de service des enseignants (qui sont depuis toujours définies nationalement par l'Etat), cela par le biais de Projets Educatifs Territoriaux qui doivent se mettre en place.

A partir du moment où le pied sera coincé dans la porte, les communes seront amenées à prendre de plus en plus de place dans la gestion des enseignants, cela entraînant de grandes disparités à travers le territoire, jusqu'au moment où l'Etat décidera que, pour des « raisons de gestion », les enseignants du primaire devront passer totalement à la charge des communes.

En quelques années **l'Education Nationale deviendra une Education municipale.**

La privatisation

Les communes ne parviendront pas à maintenir un enseignement de qualité faute de moyens financiers suffisants. Les parents devront donc se retourner massivement vers l'enseignement privé pour donner à leurs enfants un enseignement digne de ce nom. D'ailleurs 55% des parents qui ont vécu cette réforme cette année l'envisagent ! Seuls resteront dans les écoles municipales gratuites, les enfants dont les parents n'auront pas ces moyens. (Voir système scolaire en Grande-Bretagne). Certaines écoles privées ont d'ores et déjà jusqu'à 2 ans de liste d'attente.

C'est d'ailleurs une recommandation des économistes de l'OCDE dans un rapport qui préconisent de mettre l'accent sur la privatisation.



En ajoutant les inégalités entre communes dans la mise en place d'activités épanouissantes, le risque d'une désertification scolaire inquiète de nombreux élus, à juste titre. Si les écoles municipales d'une petite commune rurale se vident pour finalement fermer, qu'advient-il de l'avenir du village ?

9) La lutte n'est pas un jeu politique partisan

« **Avoir choisi de passer par décret et non par la loi était une erreur.** Les prétendues concertations n'ont fait qu'entraîner la coalition des corporatismes. Qu'avait-on besoin d'introduire des activités après le temps de l'école gérées par les municipalités ? L'enseignant doit rester le chef d'orchestre de la journée d'école, qui doit inclure aussi la culture et le sport. L'épanouissement de l'enfant est favorisé par l'encouragement à la créativité. Les activités après l'école sont sources d'inégalités entre les enfants selon le lieu où ils habitent, une ville pauvre et une ville riche. Il n'aurait pas fallu confier ce temps aux municipalités. »

Ces mots ne sont pas les nôtres ! Ce jugement plutôt sévère de la réforme des rythmes scolaires est celui de **Jack Lang** (PS), ancien ministre de l'Education Nationale. (Paris Match du 15 /05/14).

Les « Gilets Jaunes » est un collectif qui réunit aujourd'hui plus de 54 000 membres actifs. Composé de Parents, d'enseignants, d'éducateurs, d'atsem, d'élus. Parmi nous, vous trouverez des gens de gauche, de droite, du centre, des abstentionnistes, des syndiqués, des non-syndiqués, des supporters de l'OM, des supporters du PSG, des adeptes du tricot, de la course à pied et de bien d'autres horizons encore !

Nous tenons par là à vous préciser (s'il en était encore besoin) que notre combat n'a aucun but politique. Contrairement à ce que prétend le gouvernement. Notre opposition à la réforme Peillon/Hamon, n'est motivée que par le bien-être des enfants.

Et même si l'orgueil de nos dirigeants devait en souffrir, nous nous fichons de l'avenir politique de MM. Hollande, Peillon, Hamon, Valls....ou de quelques autres personnages politiques. **Le seul avenir qui nous préoccupe est celui des enfants et de l'école de la République !**



10) L'enfant mis en danger et en insécurité !

Nos enfants ne sont pas des cobayes !

Quelques 3000 communes ont souhaité, la plupart pour des raisons politiques, mettre en place la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Ces 3000 communes auraient dû constituer un échantillon représentatif pour une phase d'expérimentation.

Au lieu de cela, non seulement le Gouvernement ne prend pas en considération le fait que 82% de cet échantillon pourtant proche du PS veulent revenir à une semaine à quatre jours, mais il souhaite continuer l'expérimentation pendant encore deux ou trois ans en agrandissant l'échantillon à la population entière.

Manque de sommeil = santé précaire

Une étude commandée par le SNUIPP montre que l'absentéisme dans les écoles déjà passées à la réforme en 2013 a augmenté de 20%, aussi bien chez les élèves que chez les professeurs. Chez l'enfant, cela s'explique par plusieurs facteurs :

Une fatigue accrue

- ➡- Un changement de rythme.
- ➡- Plus d'heures en collectivité donc plus d'énervement.
- ➡- Selon les horaires, les enfants de maternelle sont réveillés pour être rendus à leurs parents ou être confiés au périscolaire.
- ➡ Plus du tout de coupure du mercredi dans la semaine.
- ➡ Plus de stress : enfants ballotés entre les différents intermédiaires (enseignants, animateurs T A P, animateurs en périscolaires...)

Les conséquences d'un manque de sommeil récurrent sur la santé d'un enfant

- ➡ Développement de maladies telles que le diabète ou la déprime/dépression pouvant conduire au suicide...
- ➡ Augmentation des actes de violence en milieu scolaire.
- ➡ Augmentation du nombre d'accidents en milieu scolaire.

Chez les enseignants, c'est la dégradation de leurs conditions de travail qui est responsable pour beaucoup de leur absentéisme.

Mise en insécurité des enfants

- ➡ La fatigue ressentie par les enfants les rend vulnérables au moindre accident et les rend plus irritables donc susceptibles d'agresser plus facilement.

➡ Pour inciter les communes à mettre en place cette réforme, le Gouvernement a baissé le taux d'encadrement, ce qui limite le nombre de recrutements d'animateurs à effectuer.

Classes d'âge	Avant la réforme	Après la réforme
Enfants de 3 à 6 ans	1 adulte pour 10 enfants	1 adulte pour 14 enfants
Enfants de 6 à 12 ans	1 adulte pour 14 enfants	1 adulte pour 18 enfants

- ➡ Pour diminuer le taux de chômage, le Gouvernement précarise les métiers de l'Animation.
- ➡ Les enfants sont confiés lors des activités périscolaires à des personnes non-qualifiées, voire des parents d'élèves qui encadrent parfois jusqu'à 40 enfants à eux seuls en raison d'arrêts maladie des animateurs, par exemple.
- ➡ Ne deviendront plus rares les enfants retrouvés perdus dans la rue sur les heures de TAP comme c'est arrivé à Paris ou dans le 91.

IV. Rentrée 2014 : le chaos

Depuis septembre 2013, nous avons multiplié les tentatives de concertation avec le gouvernement. Nous ne comptons plus les demandes d'audience adressées à MM. Peillon, Hamon, Hollande ou Valls qui sont restées lettres mortes.

Jusqu'à présent, toutes nos actions, toutes nos démarches ont été menées dans un cadre légal et républicain.

Nous n'avons démonté aucun portique, saccagé aucune préfecture, bloqué aucune autoroute, il n'y a eu aucun débordement au cours de nos manifestations pacifiques et bon enfant. Nous ne disposons que de poussettes ou de dromadaires pour faire face aux forces de police.

Puisque rien ni personne ne semble convaincre le gouvernement de **l'ineptie de sa réforme**.





Puisque l'attitude du gouvernement relève plus de **l'obstination et du caprice** plutôt que d'une position raisonnable et intelligente.

Nous avons lancé jeudi dernier un ultimatum au ministre afin d'obtenir une oreille attentive de MM. Hollande et Hamon.

Soit le ministre acceptait de nous recevoir dans les trois jours, soit il devait s'attendre à des départs en vacances catastrophiques, et à une rentrée mouvementée.

Ensemble, nous exigeons du gouvernement l'annonce de l'arrêt total de la mise en place de la réforme Peillon Hamon, avant le début des vacances scolaires.

Nous invitons M. Hamon à la table des négociations et l'encourageons à mettre en place au plus vite un Grenelle de l'Education.

Nous ne pouvons accepter une réforme des rythmes scolaires dissociée d'une réforme des contenus des programmes. Seul **un vrai projet global**, élaboré **avec tous les acteurs** de l'éducation peut permettre d'améliorer la qualité des enseignements.

MAIS...

Nous avons une fois de plus été confrontés au mépris....

Alors nous sommes prêts à **investir les péages des autoroutes des vacances.**

Nous appelons tous les maires à fermer leurs écoles le jour de la pré rentrée !

Les Parents gilets jaunes occuperont les écoles le jour de la rentrée des classes !

Et nous appelons les syndicats enseignants à une mobilisation nationale le deuxième jour de la rentrée ! Et tous les parents à venir soutenir leurs actions !

Nous appelons au boycott du mercredi et à des mobilisations massives.

D'ailleurs comment pourrait-il en être autrement quand on voit les difficultés qu'ont rencontré **20% de communes volontaires** alors que pour septembre 2014 la totalité des communes, y compris celles qui n'en veulent pas, sont censées l'appliquer...

En clair et pour conclure, nous promettons à M. Hamon la plus terrible rentrée scolaire qu'un ministre de l'éducation nationale n'ait jamais connue !!!!



V. Les Gilets Jaunes dans la Presse

Le collectif a pour symbole un gilet jaune, emprunté au gilet de sécurité des automobilistes. "C'est notre emblème. A travers cette contestation, nous faisons de la prévention pour nos enfants" En savoir plus sur http://www.lexpress.fr/education/fronde-contre-les-rythmes-scolaires-qui-sont-ces-parents-sous-leurs-gilets-jaunes_1299211.html#b4syDomeJOIMBT7K.99

Ils espèrent que le gouvernement tiendra compte de leur fronde. Les gilets jaunes ne sont pas de mauvais élèves, seulement, ils sont contre la réforme des rythmes scolaires et ne ratent pas une occasion de le faire savoir.

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/val-d-oise-95/nouvelle-fronde-contre-la-reforme-des-rythmes-scolaires-19-05-2014-3851805.php>

Les « gilets jaunes », ces parents, enseignants ordinaires mobilisés contre la réforme

«Indépendance». C'est le maître mot des «gilets jaunes», ce collectif de parents constitué il y a maintenant un an, via **une page Facebook**, qui demande l'abrogation pure et simple du décret sur les **rythmes scolaires**.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/02/12/01016-20140212ARTFIG00405-les-gilets-jaunes-ces-parents-ordinaires-mobilises-contre-la-reforme.php>

Le mouvement des «gilets jaunes» veut faire mouche

Un mouvement qui fait de plus en plus parler de lui en multipliant les manifestations locales ou en appelant même à boycotter l'école certains jours.

<http://www.20minutes.fr/societe/1300378-20140216-rythmes-scolaires-mouvement-gilets-jaunes-veut-faire-mouche>



"Je le vois, nos enfants sont fatigués. Le mercredi était un jour plus calme, sans devoirs. Nous ne sommes pas contre la réforme, mais pas celle-là, elle a été bâclée".

http://www.lepoint.fr/societe/rythmes-scolaires-les-gilets-jaunes-manifestent-contre-la-reforme-15-03-2014-1801517_23.php

Rythmes scolaires : des Gilets jaunes manifestent pour l'abrogation de la réforme

<http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/rythmes-scolaires-des-gilets-jaunes-manifestent-pour-l-abrogation-de-la-reforme-7772242995>

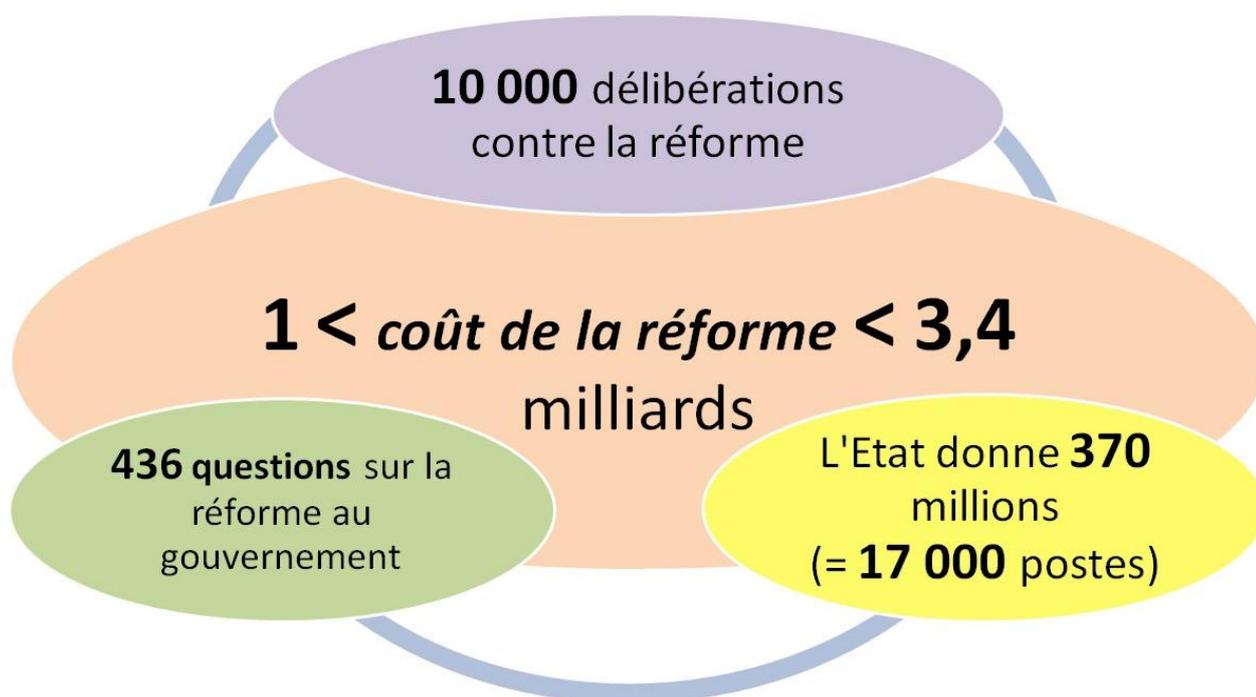
Sur BFM : http://www.dailymotion.com/video/x1741ck_bfm-story-les-gilets-jaunes-le-boycott-contre-la-reforme-des-rythmes-scolaires-12-11_news

Sur TF1 : <http://videos.tf1.fr/it-we/2014/les-gilets-jaunes-manifestent-contre-les-rythmes-scolaires-8361981.html>

Sur France 5, Les Maternelles : <https://www.youtube.com/watch?v=gj8UxBjwS0>

VI. Chiffres clés

FATIGUE DE L'ENFANT	86% des enfants sont plus fatigués. Les Syndicats décrivent 20% d'absentéisme en plus !
RESULTATS SCOLAIRES	91% parents trouvent que la réforme n'a pas atteint son but. 78% enseignants ne trouvent pas d'amélioration . 55% parents envisagent l'Ecole Privée !
LE PERI SCOLAIRE	76% élèves participent car ils n'ont pas le choix. 46% des activités ont lieu dans les salles de classes (27% dans l'école). 22% activités sont payantes. 42% enfants ont abandonné une activité extra scolaire choisie .





ANNEXES

- Position de Carine CABANE, vice présidente FCPE 13
- Sondage Gilets Jaunes
- Contre rapport du SNUipp
- Position du SNE
- Position de Claire LECONTE chronobiologiste
- Déclaration d'une grève de la faim pour être entendu !

